

Un projet d'investissement pour faire décoller votre entreprise ?

L'OCMACS :
accompagnement
et financement de
vos projets

Grâce à l'OCMACS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services), vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour établir un diagnostic de votre entreprise et trouver des outils pour booster votre croissance. En + : la possibilité de faire financer vos projets et une aide pour les emplois créés.

POURQUOI ?

Peuvent être aidés les projets de rénovation de points de vente, de sécurisation, d'accessibilité des locaux ; mais aussi la modernisation des outils de production, ou des investissements techniques, technologiques, numériques etc.

POUR QUI ?

L'OCMACS, c'est pour les commerçants, artisans ou prestataires de services* en activité depuis plus d'un an, avec un CA annuel inférieur à 1 million d'€.

*Sont exclus : entreprises paramédicales (pharmacie, optique...), professions libérales, prestations de service aux entreprises en profession libérale, agences immobilières, entreprises de transport, ambulances, taxi, commerces d'objets anciens ou d'occasion, dépôts-ventes, commerces saisonniers, hôtels et hôtels restaurants, restaurants, bars et cafés (sous condition), restauration rapide, commerce de gros, négoce, commerces de détail alimentaire de plus de 400m², commerces de détail non alimentaire de plus de 600m².

OÙ ?

Sur le territoire du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne*, qui rassemble les intercommunalités Val de Garonne Agglomération, Pays de Lauzun, Pays de Duras et Coteaux et Landes de Gascogne.

*Marmande sous conditions

COMBIEN ?

Le montant de l'aide peut aller jusqu'à 25% du coût du projet, pour des dépenses éligibles comprises entre 6 000 € HT et 75 000 € HT. Des aides à la création d'emploi sont aussi proposées.

Jusqu'à 25% du projet financé
(pour des investissements compris
entre 6 000 et 75 000 €)

MODE D'EMPLOI



Contactez le Pôle Développement
Économique de l'Agglomération
0 800 47 00 47 / economie@vg-agglo.com

Faites réaliser un bilan conseil
préalable aux investissements



Votre dossier de demande de subvention
sera présenté au Comité de Pilotage

Envoyez vos factures acquittées pour
bénéficier du versement des subventions.



Économie

 **N°Vert 0800 47 00 47**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



www.vg-agglo.com

Val de Garonne Agglomération propose d'autres aides sur son territoire.

Pour en savoir +, contactez-nous
au 0 800 47 00 47